

## Assistance et logement après que votre demande d'asile et tous vos appels aient été refusés

Si le Home Office\* (Ministère de l'Intérieur) n'a pas encore pris de décision à propos de votre demande d'asile, ou si vos appels sont en instance, vous pouvez être éligible pour obtenir l'assistance des NASS\* (Services Nationaux d'Assistance aux Réfugiés). Il est possible que l'assistance que vous puissiez obtenir soit différente si votre demande d'asile et tous vos appels ont été refusés.

### Ma demande d'asile et tous mes appels ont-ils été refusés ?

Si vous n'en êtes pas certain(e), ou si la situation de votre pays d'origine a changé, vous devez obtenir un conseil juridique le plus vite possible - demandez conseil auprès de votre avocat ou demandez une liste d'avocats à l'assistante sociale.

### Assistance après que votre demande d'asile et tous vos appels aient été refusés

Il peut être difficile de trouver un logement ou une assistance si votre demande d'asile a été refusée. Vous disposez néanmoins de certaines options :

#### 1. Assistance Section 95 - l'assistance que vous avez reçue durant votre demande d'asile

- Si vous avez des enfants âgés de moins de 18 ans et qui vivent avec vous avant la date d'expiration de votre assistance NASS\* S95, elle sera généralement prolongée jusqu'à ce que vos enfants atteignent l'âge de 18 ans.
- Si vous n'avez pas d'enfants, votre assistance NASS S95\* expirera 21 jours après le refus de votre demande d'asile. Les NASS\* vous en informeront par courrier.

#### 2. Assistance Section 4 - logement de base et nourritures ou bons.

- Si vos enfants sont avec vous après expiration de votre NASS S95\*, ou si vous êtes dans l'impossibilité de quitter le Royaume-Uni ou si vous avez déposé une demande pour retourner volontairement dans votre pays, vous pouvez alors être éligible pour l'assistance Section 4. **Veillez consulter la brochure de Refugee Action\* pour les détails de l'assistance Section 4\*.**

#### 3. Assistance des Local Authority

- Si vous avez de graves problèmes physiques / de santé mentale ou si vous êtes une personne âgée/malade, les Local Authority\* peuvent être en mesure de vous fournir un logement et une assistance. Ils devront d'abord procéder à une évaluation - celle-ci est appelée Community Care Assessment\* et peut prendre plusieurs semaines.
- Si vous avez des enfants mais n'êtes pas éligible pour l'assistance S95 ou S4, les Local Authority peuvent apporter une assistance à vos enfants mais peuvent refuser d'apporter une assistance à tout membre de votre famille âgé de plus de 18 ans.

Si vous n'entrez dans aucune des catégories énoncées ci-dessus, il peut y avoir des organismes locaux pouvant vous aider à trouver un logement, de la nourriture et des vêtements.

**N'hésitez à poser toutes vos questions à une assistante sociale.**

\* Ces mots sont les appellations anglaises des organisations ou d'autres mots qui ne peuvent être traduits. N'hésitez pas à vous adresser à un conseiller afin qu'il puisse vous en expliquer la signification.